

Registre des délibérations du 31 janvier 2023

N° Délibération	Objet	Vote
2023-013	Approbation des délibérations de la séance du conseil municipal du 23/01/2023	A l'unanimité
2023-014	Election d'un délégué au sein du Syndicat Intercantonal pour la construction et la gestion de la piscine	A l'unanimité pour le délégué titulaire Avec 17 voix pour et 1 abstention pour le délégué suppléant

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-013

Nbre de conseillers	: 22	Réunion du	31 janvier 2023
Nbre de présents	: 16	Convocation du	26 janvier 2023
Nbre de votants	: 18	Affichage du	26 janvier 2023
Pouvoirs	: 2		
Secrétaire de séance	: Madame Juliette HOUIVET		

Le mardi trente et un janvier deux mil vingt trois à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire
Etaient présents : M. LE MAZIER, A. PREVEL, adjoints, S. PIERRE, C. MARIE, J. HOUIVET, M. GUILLAUME, S. JOVIEN SEVESTRE, G. LECHASLES, E HAMON, A. SIMON, R. SEVIN, L. YVRAY, M. LARDILLIER, O. MALASSIS, L. FLAMBARD
Absents non représentés : D. POTEL, S. BRASIL, , F. GUILLOCHIN, A. MARY,
Absents représentés :B. DELAMARRE, M. GUYOT
Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : ADMINISTRATION :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2023

Madame le Maire ayant communiqué au conseil municipal le compte rendu de la réunion du 23 janvier 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ approuve le compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-014

Nbre de conseillers	: 22	Réunion du	31 janvier 2023
Nbre de présents	: 16	Convocation du	26 janvier 2023
Nbre de votants	: 18	Affichage du	26 janvier 2023
Pouvoirs	: 2		
Secrétaire de séance	: Madame Juliette HOUIVET		

Le mardi trente et un janvier deux mil vingt trois à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire
Etaient présents : M. LE MAZIER, A. PREVEL, adjoints, S. PIERRE, C. MARIE, J. HOUIVET, M. GUILLAUME, S. JOVIEN SEVESTRE, G. LECHASLES, E. HAMON, A. SIMON, R. SEVIN, L. YVRAY, M. LARDILLIER, O. MALASSIS, L. FLAMBARD
Absents non représentés : D. POTEL, S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY,
Absents représentés : B. DELAMARRE, M. GUYOT
Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Election d'un délégué au sein du Syndicat Intercantonal pour la construction et la gestion de la piscine

En préambule, Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 15 juin 2020, les délégués suivants ont été désignés au sein du Syndicat Intercantonal pour la construction et la gestion de la piscine :

Membres Titulaires : Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS

Membres suppléants : Sandrine BRASIL, Fabrice GUILLOCHIN, Cédric MARIE

Puis, Madame le Maire indique que la démission de Michel LE MAZIER, en tant que Président et délégué titulaire du Syndicat Intercantonal pour la construction et la gestion de la piscine, a été acceptée par le préfet.

Il convient donc de désigner un nouveau membre titulaire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, :

⇒ DESIGNER comme délégué titulaire au Syndicat Intercantonal pour la construction et la gestion de la piscine :

- Cédric MARIE (à l'unanimité)

⇒ DESIGNER comme délégué suppléant au Syndicat Intercantonal pour la construction et la gestion de la piscine :

- Lionel YVRAY (avec 17 VOIX POUR et 1 ABSTENTION)

➤ INDIQUE la nouvelle composition des délégués au sein Syndicat Intercantonal pour la construction et la gestion de la piscine :

Membres titulaires :

- Stéphanie LEBERRURIER, Cédric MARIE, Olivier MALASSIS

Membres suppléants :

- Sandrine BRASIL, Fabrice GUILLOCHIN, Lionel YVRAY.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Délibération n°2023-014... page 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com